

# LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

## Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie.  
 Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00  
 Union Postale  
 Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre &amp; Miquelon

PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00  
 Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

## L'ANNÉE 1904

L'année qui vient de s'achever laisse-  
 ra peu de regrets, en France, du moins  
 au double point de vue politique et  
 moral.

Depuis six mois, je me suis efforcé  
 de tenir les lecteurs du « RÉVEIL SAINT-  
 PIERRAIS » au courant des événements  
 qui se sont déroulés dans notre pays et  
 qui ont, hélas ! semé la division parmi  
 les Français. Naguère, je pouvais encore  
 espérer que ces germes de discorde se-  
 raient balayés à bref délai par le souffle  
 libérateur d'une politique d'union. Au-  
 jourd'hui, malheureusement, il faut  
 faire son deuil de ces espérances témé-  
 raires. La fin de 1904 a dissipé toutes  
 les illusions qu'on pouvait garder à l'en-  
 droit d'un avenir meilleur, à brève  
 échéance. Notre rêve d'apaisement se  
 trouve dès lors ajourné à une date plus  
 ou moins éloignée, en tout cas pas as-  
 sez proche pour qu'il soit possible d'en  
 entrevoir les bienfaisants résultats.

Il est avéré que l'on doit rendre nos  
 gouvernements responsables de ce triste  
 état de choses, de cette situation pres-  
 que sans issue où nous nous débattons  
 lamentablement. Les gens qui détiennent  
 le pouvoir en France à l'heure actuelle  
 et qui semblent s'en être fait une  
 proie, ont, en effet, porté atteinte aux  
 plus nobles sentiments de la conscience  
 nationale. L'histoire sera justement sé-  
 vère pour eux. Sans doute, voilà quel-  
 ques années, l'horizon politique était  
 assez assombri chez nous pour que l'on  
 dût à bon droit concevoir de sérieuses  
 inquiétudes sur l'avenir de la Républi-  
 que et la tranquille évolution de la dé-  
 mocratie. La paix intérieure paraissait  
 menacée. M. Waldeck-Rousseau eut  
 raison de se mettre à la tête d'un cabi-  
 net de défense républicaine, et nous ne  
 lui ménagerons pas les témoignages de  
 reconnaissance populaire qu'il a ainsi  
 mérités dans l'esprit des bons Français.  
 Mais depuis que l'insolence des na-  
 tionalistes et des moines ligueurs a été  
 matée, quel danger semble prochain,  
 quels périls sont suspendus sur nos té-  
 tes pour que ce qui fut une politique

de circonstance et d'exception reste la  
 politique d'aujourd'hui et de demain,  
 une politique de guerre en temps de  
 paix !

C'est pourtant ce que M. Combes nous  
 réservait et ce dont nous portons la  
 peine maintenant. Nous vivons en plein  
 régime de suspects, en plein jacobinisme,  
 en plein arbitraire césarien. Des  
 gens venus on ne sait d'où, car on se  
 refuse à croire qu'ils soient de vrais  
 Français, ont violé le patrimoine d'hon-  
 neur sur lequel reposait le bon renom  
 de la France devant le monde. Ils ont  
 encouragé la délation, favorisé les lou-  
 ches intrigues des cléricaux de la franc-  
 maçonnerie, aussi haïssables que les  
 autres cléricaux, et introduit dans nos  
 moeurs politiques des procédés honteux  
 que, plus d'un siècle après la proclama-  
 tion des droits de l'homme, on pouvait  
 croire à jamais abolis. Ces **purs** comme  
 ils se dénomment étrangement, salis-  
 sent tout ce qu'ils touchent et souill-  
 seraient jusqu'à l'idéal républicain, si  
 la République avait quelque chose de  
 commun avec eux. Mais ils ne sont que  
 des proconsuls de bas Empire et ne nous  
 donnent qu'une mascarade de démo-  
 cratie, une parodie épouvantable du gou-  
 vernement populaire.

Voilà sous quelle avilissante impres-  
 sion nous laisse la défunte année.  
 Puisse au moins l'année 1905 nous laver  
 de cette boue !

EUGÈNE GRELÉ  
 Docteur ès lettres

### AU COMITÉ CONSULTATIF DU COMMERCE DES COLONIES

Au moment, où nous nous occupions  
 de traiter la question **Port franc** dans  
 le Réveil, notre ami M<sup>e</sup> Delmont nous  
 devançait au sein du comité consulta-  
 tif du commerce des colonies.

Comme on le verra par l'article ci-  
 dessous relaté, que nous empruntons au  
 journal l'**Europe coloniale**, non seule-  
 ment M<sup>e</sup> Delmont s'occupe sérieusement  
 de faire élaborer cette question, mais

nous savons, par des renseignements  
 particuliers qui nous ont été communi-  
 qués, que son intention est d'aller faire  
 une conférence à Saint-Malo et à Gran-  
 ville sur les grands avantages du **port  
 franc** pour Saint-Pierre. A ce sujet, le  
 délégué de notre chambre de Commerce  
 doit s'entendre avec les armateurs Saint-  
 Pierrais pour en fixer la date.

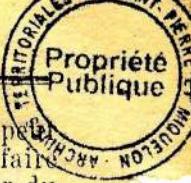
Nous nous ferons un plaisir de tenir  
 nos lecteurs au courant des résultats de  
 cette conférence; en attendant nous  
 leur offrons l'article de l'**Europe colo-  
 niale** qui ne relate qu'une mise à l'or-  
 dre du jour de la question **port franc**  
 au point de vue de la réduction du droit  
 de navigation.

Le Comité consultatif a consacré sa  
 dernière séance, sous la présidence de  
 M. Godin, sénateur, à l'examen de deux  
 questions dont on s'y est occupé pour  
 la première fois.

M. Alcide Delmont fait un exposé de  
 la situation économique actuelle de no-  
 tre colonie de Saint-Pierre-et-Miquelon.  
 Il indique que le commerce de la colo-  
 nie demande la création d'un port franc  
 à Saint-Pierre et sollicite la réduction  
 du droit de trois francs par tonneau que  
 les navires sont tenus de payer pour  
 venir à Saint-Pierre.

Ce droit, qui était primitivement  
 moins élevé, a été augmenté, et depuis  
 qu'il a atteint le taux actuel, il ne vient  
 plus à Saint-Pierre ni les grands navires  
 de pêche français, ni les navires étran-  
 gers. Or, Saint-Pierre, par sa position  
 géographique, devrait et pourrait être  
 un port de relâche et un port de ra-  
 vitaillement.

Le moyen de faire jouer ce rôle à  
 notre colonie, c'est à-dire en mêm temps  
 de la **faire vivre et prospérer**, c'est la  
 réduction du droit de feu et la création  
 d'un **port franc**. Saint-Pierre se trouvant  
 très près des lieux de pêche, il est incon-  
 testable que les navires pêcheurs qui  
 arment en France y viendront, lorsqu'ils  
 n'auront plus à payer ce droit énorme.  
 C'est ce qui se passait autrefois, il y a  
 à peine une dizaine d'années. Aujour-  
 d'hui, au contraire, chassés par l'enor-  
 mité des droits, ces mêmes navires par-  
 tent de France avec toutes leurs provi-



sions pour les six mois que dure la campagne. Et ces mêmes navires, de même que les Américains et les Anglais, pourront venir se ravitailler à St-Pierre, lorsqu'ils pourront dans la zone franche trouver des marchandises qui y seront entrées et qui en sortiront sans payer des droits et sans formalités douanières.

Le comité a été surpris d'apprendre l'énormité du droit de feu, et le président s'est chargé de faire une démarche auprès du ministre des colonies pour obtenir la réduction de cet impôt excessif.

**M. Alcide Delmont a été chargé par le Comité de faire un rapport sur la question du port franc de St-Pierre. Espérons que le projet ainsi mis à l'étude aboutira.**

Les Anglais n'ont-ils pas dit, après la signature du fameux accord, que le French-Shore abandonné, Saint-pierre devenait inutile à la France ?

## Le fléau de Saint-Pierre

Ce n'est ni le froid de 35° découvert par M. Louis Légasse, ni le pain noir découvert encore par ce même grand homme, ni le Bait-Bill, ni même le tarif général, ni la mauvaise pêche, mais tout simplement M. Louis Légasse en personne.

Ce jeune homme — il n'a que trente-quatre ans, l'âge du Christ ou à peu près, comme il le disait naguère dans un jargon basquo-français — d'une intelligence plutôt médiocre, d'une instruction élémentaire, mais d'une audace sans bornes que les scrupules ne gênent guère, par la puissance de l'argent, par la veulerie de l'administration et même sa complicité, a réussi à faire de ce pays sa chose, son fief, et il entend y régner encore en autocrate.

« L'ACTION » ce journal mangeur de curés — pendez-vous, braves bigotes! — a reçu les confidences du potentat Louis Légasse. Celui-ci rappelle ses modestes origines et verse un pleur sur le souvenir de son brave père, mort au champ d'honneur sur sa goëlette de pêche. C'est curieux comme le cadavre du père est agité par les fils! Le curé, célèbre par son beau pompon seulement, hélas! ne manque jamais, dans n'importe quel sermon et à propos de n'importe quoi, de remémorer le sombre drame où son père s'abîma dans les flots: il ne manque jamais de commencer par ce vers quelque peu parodié:

C'était pendant l'horreur d'une nuit noire!

Tous les ans, de braves pêcheurs disparaissent sans bruit: les enfants se souviennent, mais ils ont la délicatesse de ne pas étaler leurs blessures et encore moins de les chanter. Mais les Légasse, commerçants avant tout, mêlent la réclame à leurs malheurs domestiques: ceux-ci favorisent celle-là.

Le père gagnait péniblement sa vie sur le Banc; les fils pêchent dans des parages moins dangereux: l'un quête sans relâche, promène par les monts et les plaines, dans les salons et sur les plages sa suffisance remarquable et son pompon plus remarquable encore; l'autre pêche des dollars, des milliers de dollars, sans risquer sa vie, risquant tout au plus son honneur, mais l'honneur! quand on a les poches bien garnies! . . .

Voyez avec quel aplomb il déclare au rédacteur de « L'Action » qu'il s'est rendu à Paris pour défendre les intérêts de ses électeurs. Je croyais, moi, et je ne dois pas être seul, qu'il est parti malade, furieux d'être compromis dans une affaire de faux, honteux d'avoir connu la geôle, lui le roi du pays, décidé à tout mettre en œuvre pour étouffer l'affaire, à faire marcher les amis politiques — l'argent en fournit toujours — pour punir les magistrats et les fonctionnaires qui ont osé attenter à sa haute majesté.

Quels électeurs entend-il, d'ailleurs, défendre? S'agirait-il de ceux qui, en mai dernier, ont balayé un Conseil Municipal composé de ses créatures et de ses commis? Le peuple indigné, d'une poussée formidable, l'a jeté dans la rue. On veut-il parler de la faible majorité qui en 1903 l'a élu délégué; mais pourquoi son élection n'est-elle pas encore validée?

Il réclame 500,000 francs pour la colonie. S'ils étaient accordés, il se taillerait certainement la part du lion, bien qu'il ne soit pas un prolétaire. L'abbé violet prêche pour son saint, L. Légasse n'a jamais travaillé que dans son intérêt personnel. L'un veut une cathédrale, une basilique parce qu'un abbé de sa valeur ne peut officier que dans une cathédrale; il ne se débarrasse pas pour cela de l'esprit mercantile de sa famille. Ce brave abbé presque violet est architecte, entrepreneur, charretier, et si l'église est édifiée, la maison Légasse seule en profitera. L'opération n'aura pas été mauvaise. L'incendie d'une église rapporte beaucoup au monsignore; vous verrez que deux mauvaises campagnes donneront de beaux bénéfices à M. L. Légasse. Ils vivent sur les ruines!

Nous n'avons pas oublié la catastrophe de la Martinique, le magnifique élan de charité qui souleva la France en particulier; on donnait parce qu'il y avait des misères à secourir. M. Louis Légasse souscrit peut-être aussi, mais la morue, qui ne valait pas 20 francs le quintal, la morue pour les sinistrés, il se contenta de la céder pour 30 francs; il ne gagna là-dessus que 30,000 francs. Quel esprit charitable! Le triste Jullien était de l'opération.

Ce défenseur des pauvres a exigé de son valet Jullien 100,000 fr. pour la subvention postale; elle s'élevait d'abord à 68,000 francs, je crois, et elle était bien suffisante. Mais M. Louis Légasse a de l'appétit et il aime les chiffres ronds. Inutile d'ajouter que le service, de régulier est devenu defectueux, et que ce

pauvre « Pro Patria », le fameux vapoté éperonné, est à l'agonie. Pour satisfaire la cupidité de ce bizarre défenseur du prolétariat, Jullien n'a pas hésité à grèver pour longtemps le budget de la colonie qui n'en peut mais d'une subvention de 100,000 fr., le 1/7 du budget total. M. Légasse qui aime tant Saint-Pierre, qui clame partout qu'il n'est pas au monde de pays plus misérable; ne pourrait-il abandonner ces 32,000 fr., que Jullien lui a octroyés par force? C'est là une bonne idée, si bonne qu'elle ne viendra pas à l'esprit de ce bon apôtre du prolétariat.

Pour creuser le Barachois, il a fallu emprunter 500,000 francs à 5 0/0 s'il vous plaît. Ce n'est pas pour rien. La colonie paye 41,000 fr. par an pour amortir l'emprunt, c'est là une charge terrible et si Saint-Pierre est à la veille d'une faillite, l'emprunt compte pour une des principales causes.

Le Barachois n'a pas été creusé, mais la cale Légasse peut recevoir les navires de fort tonnage — Légasse est satisfait, cela suffit — Jullien aussi: l'entrepreneur lui a offert un si beau voyage au Canada! Il est si gentil, cet entrepreneur! M. Légasse le représente ici et doit avoir pour cela, quelques bonnes petites « commissions » comme dirait un honnête juif, n'est-ce pas que le délégué défend bien les intérêts de la colonie?

Mais ce n'est pas tout. Légasse qui a le service postal, Légasse, directeur réel des travaux du Barachois, Légasse, maître des consciences des bigots, au moins, par son frère l'abbé presque violet, Légasse maître de l'administration pendant trop longtemps. Légasse est le dispensateur du crédit à Saint-Pierre. Il a la banque, une banque dont l'encaisse métallique se composait surtout d'une émission non autorisée de bank notes à échéances fictives, mais qui n'en fonctionne pas moins. Les amis et associés sont favorisés, les autres n'ont qu'à s'arranger comme ils peuvent. Le voilà le défenseur du commerce!

A Paris, il défend les prolétaires: ici, il leur fait « suer » tous les gros bénéfices qu'il empêche; à Paris, il est anti-clérical, ici il est archi-clérical faisant lire sa prose au prône; à Paris, il pleure sur la misère du pays, et c'est lui qui en est la cause principale; à Paris, c'est un apôtre, ici un patron dur, un spéculateur et un accapareur; il a tout monopolisé.

Mais il a de l'argent et cela lui tient lieu de beaucoup de qualités et cela lui donne une force considérable. Il se fait interviewer, intrigue de tous les côtés, envoie chaque jour des télégrammes sensationnels. Hier, il faisait nommer lieutenant de port son ex-associé; aujourd'hui il parle de décapiter la Justice: il annonce à grand fracas que son douanier arrive incessamment; il fait décorer des palmes académiques son commis Choplin qui sait très bien compter les queues de morue; il ne fera envoyer que des fonctionnaires à sa dévotion.



Légasse, qui a la puissance financière, qui dispose du crédit dans ce pays, qui sait ce que l'administration rapporte, qu'il s'agisse de vente de morue aux sinistrés de la Martinique ou d'affaires « Jules-Jean-Baptiste » ou de contrat postal ou de creusage du Barachois, Légasse, dis-je, est disposé à payer ce qu'il faudra pour avoir l'administration dans ses mains et mener le pays comme il l'entend. Reste à savoir si tout le monde est à vendre.

« L'ACTION » l'appelle le grand défenseur des prolétaires; les Saint-Pierrais le nomment simplement empereur, mais l'empereur n'est pas en odeur de sainteté bien que son frère soit un abbé presque violet. Et ils se demandent à quelles extrémités on va les pousser et si on entend leur imposer encore le petit potentat ?

## Incident à l'archevêché de Paris

Nous sommes heureux de faire lire l'excellent article de M. Jean de Bonnefon, paru dans « LE JOURNAL » du 27 décembre. Combien de personnes dans cette colonie nous ont considérés comme les pires mécréants parce que nous ne voulions pas appeler **Monseigneur** le prêtre spécial, déserteur de sa cure et de ses ouailles qui s'appelle M. Légasse. Il est vrai qu'il a mieux à faire à Paris dans les antichambres ministérielles qu'il encombre de ses soutanes lie de vin. Qu'il ne s'illusionne pas, lui pas plus que son frère, leur crédit est bien restreint même au ministère des Colonies dont ils sent pourtant les assidus. Un haut fonctionnaire ne s'exprimait-il pas ainsi: « Je les connais eux et leurs origines et le ministre aussi les connaît. . . »

Bref nous reproduisons l'article de M. de Bonnefon pour montrer que M. le cardinal-archevêque de Paris refuse lui aussi de reconnaître le titre de Monsignor. Espérons que M. l'abbé Légasse, sa famille et ses amis politiques nous pardonneront ce qu'ils considéraient comme un manque d'égards, puisque nous sommes approuvés par une des plus hautes autorités de l'Église.

\*\*

En d'autres temps, une querelle de l'épiscopat français et du Saint-Siège serait une affaire ecclésiastique, sans intérêt pour le public.

L'histoire de l'Église de France est une belle aventure d'indépendance, où passent les plus illustres figures parmi les évêques, les curés et messieurs les prêtres de Sorbonne.

La lutte entre la société civile et le Saint-Siège a fait l'union des évêques et du pape.

Bref, la soumission de l'épiscopat français est telle qu'il faut noter comme un spectacle rare la moindre manifestation de fière indépendance.

Celle d'hier vient du plus prudent, du plus discret des hommes, du cardinal Benjamin Richard,

En deux mots, voici le fait: le Saint-Siège a donné une prélature, qui comporte le titre de Monsignor, à un prêtre français dont la personnalité reste étrangère au débat. Ce prêtre, qui est de province, prêche à Paris. Les affiches de la *Semaine religieuse* (organe officiel de l'archevêché), annoncent le sermon de M. l'abbé X...

— Pardon, dit poliment le prélat, je suis *Monsignor*, en français *Monseigneur*. Le pape m'a donné ce titre. Je voudrais bien qu'il fût inscrit.

— Impossible, répliquent l'afficheur et l'éditeur, c'est par ordre du cardinal, que nous vous appellerons M. l'abbé, malgré votre titre neuf.

Et le prédicateur va trouver le cardinal. Et le conseil s'assemble, vicaires généraux en tête. Et l'archevêque informe officiellement le demandeur que son titre n'a pas cours à Paris.

L'abbé se fâche et fait, dit-on, appel à Rome, contre Paris: comment? Rome n'est donc plus l'Infaillible autorité, le juge sans appel, la voix humaine de Dieu? L'archevêché de Paris ne reconnaît pas les titres accordés par le Vatican?

La foule s'étonne avec l'intéressé. Or, ce faisant, l'archevêché de Paris est resté dans la tradition gallicane, dans la légalité française.

Tant qu'il y aura un Concordat, les préлатures romaines s'arrêteront à la frontière, comme les titres de comte, de marquis ou de duc. La loi ne reconnaît aucune de ces appellations.

La loi civile ne fait d'ailleurs qu'imiter la loi religieuse. Car, jusqu'à la Révolution, Rome ne s'avisa jamais de donner ou de vendre des prélatures à des prêtres français. A cette époque, notre clergé national aurait rougi de s'affubler d'*oripeaux étrangers*. Le prêtre français portait et porte encore le rabat qui le distingue de tous les clergés. Je vois encore le cardinal Lavigerie, dans une grande cérémonie, à Saint-Pierre de Rome, quittant brusquement un cortège dont il faisait partie, dérangeant la foule et revenant vers la salle où il s'était habillé: on avait oublié de mettre, par-dessus la pourpre romaine, le rabat français, et le cardinal quittait tout pour aller chercher ce qu'il appelait avec ampleur « *son siège de gloire nationale* ».

Les prélatures que Rome distribue aux prêtres sont de plusieurs sortes. Elles ont un caractère commun: elles sont onéreuses et donnent toutes droit au titre de *Monsignore*.

Il ne faut pas les confondre avec les titres d'évêques *in partibus* qui confèrent le caractère et le pouvoir épiscopaux.

L'acceptation d'un évêché *in partibus*, sans l'autorisation du gouvernement, a un léger inconvénient: elle fait perdre la qualité de Français à celui qui s'en pare. L'évêque *in partibus* peut faire des prêtres, et la loi ne permet pas que des prêtres soient faits en dehors des diocèses concordataires.

Pour les prélates, la suite est moins tragique: l'État ignore leur existence. C'est affaire entre les évêques et Rome. Les prélates sont de *mantellone* ou de *manteletta*. Ils ont des costumes plus ou moins éclatants, des pompons plus ou moins nombreux au cordon de leur chapeau, suivant le prix de la prélature.

Les protonotaires apostoliques, les référendaires de la signature papale sont à vie.

Les prélates de la maison du pape, les plus nombreux, sont, au contraire, nommés pour la durée du règne. Leur fonction et leur titre s'éteignent avec le dernier sourire

de celui qui les leur a donnés. Après le règne de Léon XIII, Pie X a refusé de renouveler beaucoup de ces préлатures domestiques. Il y avait parmi les titulaires, des figures suspectes ou trop joyeuses, des abbés en querelle avec les évêques.

Il ne faut pas s'imaginer que les prélates romains soient tous des hommes gras et rentés. Il y en a, tel ce monsignor Noyer, vicaire à Paris, à qui l'amitié d'un nonce coûta un titre de prélat. Le nonce présenta la note, il fallut payer. Mais M. Noyer ne fut jamais autorisé à porter *les oripeaux* qu'on lui avait donnés par-dessus le marché. Il dut les user en manière de robe de chambre. Du manteau de soie, il fit même une belle mante pour une de ses parentes. L'archevêché de Paris ne mentionne pas plus le titre qu'il n'admet le costume. Il y a beaucoup de prélates dans la grande ville. Mais ils doivent garder cela pour le secret de leur appartement ou pour *leurs voyages dans les villes d'eaux*. La liste officielle des prêtres de Paris ne mentionna, sous ce règne-ci, qu'un seul prélat: feu monsignor d'Hulst.

Comme on osait demander au vénéré cardinal la cause de cette exception, le cardinal répondit:

— Il est grand aumônier de la cour et de Mgr le comte de Paris.

Le Père Didon affirmait un jour, de sa voix claironnante:

— Il n'y a que deux sortes de séculiers: ceux qui sont prélates, et ceux qui veulent le devenir.

C'était excessif: derrière les prélates au violet éclatant, se cachent les prêtres tout court, les serviteurs de Dieu.

L'archevêque de Paris doit être applaudi, quand il veut, sur le chapitre des rubans, maintenir l'ancienne discipline de l'Église de France. Malheureusement, ce chapitre est un des moins importants dans le vieux livre qui s'effeuille et se déchire au vent de Rome.

Jean de BONNEFON

## INDEMNITÉS DU FRENCH-SHORE

Nous donnons ci-dessous le texte d'un télégramme reçu de M. Daygrand, maire de Saint-Pierre, et adressé au président de la Chambre de Commerce.

Il en ressort cette information que les marins de France ont pris, pour base de leurs réclamations d'indemnité, leur âge spécifiant bien leur aptitude à la pêche et leur droit à être indemnisés.

\*\*

Pêcheurs employés par maisons de France demandent indemnité comme ne pouvant plus aller French-Shore. Cette indemnité est réclamée comme suit: un an de gages de 18 à 21 ans; deux années de 21 à 25; trois années 25 et au dessus. Autorisez-moi faire pareille demande pour eux. Donnez nombre marins, salaires, nombre petits pêcheurs. Conseillez accepter.

DAYGRAND

## LE NOUVEAU MINISTÈRE

Comme conséquence de l'élection de M. Doumer à la présidence de la chambre des députés, il était à prévoir que les jours du ministère Combes étaient comptés. Ce résultat ne se fit pas attendre, à la séance du samedi 16 Janvier, le ministère tombait sur la demande d'un vote de confiance qui ne lui accordait que dix voix de majorité, celles des ministres présents comprises. Devant cet échec politique significatif, le ministère remettait sa démission collective entre les mains du président de la République.

M. Rouvier, ministre des finances, chargé de la formation d'un nouveau ministère, l'a constitué comme suit: Rouvier, Président du conseil, ministre des finances,

Delcassé Ministre des affaires étrangères  
Berteaux „ de la guerre,  
Clémentel „ des colonies,  
Étienne „ de l'intérieur,  
Thomson „ de la marine,  
Chaumié „ de la justice,  
Gaultier „ des travaux publics,  
Bienvenu „ instruction publique,  
Dubief „ industrie et commerce  
Ruan „ de l'agriculture,  
Dujardin „ des beaux-arts.

M. Clémentel, ministre des colonies, entre pour la première fois dans une combinaison ministérielle. On le dit très libéral et très avancé.

## CHARITÉ PUBLIQUE

Comme suite à notre précédent article, nous nous faisons un devoir de rendre hommage à la noble émulation de la compagnie du télégraphe français, dont le directeur, M. Jégou, s'est empressé aussi d'adresser au maire une somme de cinq cents francs destinée à l'alimentation du fourneau économique.

Au nom des malheureux, tous nos remerciements pour cette participation à leur soulagement.

La commission chargée de la distribution en secours des sommes provenant de la liquidation du cercle Saint-Pierrais nous communique que le résultat de ses opérations se résume comme suit :

65 personnes reparties en 3 catégories d'après l'étendue relative de leur besoin ont reçu conformément à leur demande et dans la limite des sommes affectées à leur catégorie :

795 k. 500 de pain à 0.40	318,20
245 hec. charbon à 2.25	551,25
Chaussures	12,90

Ensemble:	882,35
-----------	--------

D'autre part, 1000 bons du fourneau économique ont été livrés à d'autres personnes nécessiteuses:	100,00
---	--------

Total général	982,35
---------------	--------

*Les membres de la Commission:*

MICHAS	HENRY
A. PATUREL	PÉPIN
	BENATRE

D'après répartition du maire, les 220 francs de M. le gouverneur Cousturier ont été affectés comme suit :

368 kilos de pain à 0.40	147,20
17 h. 1/2 charbon à 2,25	39,37
Diverses fournitures	33,43
	220 ,,

Les donations faites pour l'alimentation du fourneau économique permettront d'en prolonger l'ouverture le plus tard possible, grâce à la générosité publique que nous ne saurions trop remercier.

## ANNONCES & AVIS

### A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉPART

Ameublement divers. — Salle de bains. — Piano, Lessiveuse etc.

Grand rabais sur toutes sortes de marchandises.

S'adresser chez M. J. SÉVALLE

RUE DU BARACHOIS

## LIGUE ANTI-ALCOOLIQUE

La septième réunion des membres de la Ligue anti-alcoolique qui devait avoir lieu ce soir est renvoyée à lundi prochain 30 janvier à 8 h. 1/2 à l'Hôtel Joinville.

Au programme :

Comment lire un journal? causerie « LE CAPRICE », comédie en un acte d'A. de Musset.

## A VENDRE

### SEIZE ACTIONS

De la Manufacture française  
DE BISCUIT

S'adresser chez M. F. LEBUF

## A VENDRE

Dans de bonnes conditions et avec facilités de paiement,

### UNE MAISON A ÉTAGE

Sise au coin des rues Truguet  
et Saint Malo

### DEUX MAISONS

Situées rue Ange-Gautier

S'adresser à M<sup>e</sup> Guillaume

## A LOUER

### UNE MAISON D'HABITATION

Avec écurie, jardin-potager et prairie

SISE RUES ANGE-GAUTIER ET BRUSLÉ

## A VENDRE

Un bureau acajou. — Une bibliothèque vitrée. — Un buffet de salle à manger. — Un ameublement de chambre à coucher.

S'adresser à M. G. Lamusse

On demande un porteur-vendeur de pain à domicile.

S'adresser au bureau du journal.

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.

